



ESPELUCHE le 7 novembre 2025

**ARRETE REGLEMENTANT
PROVISOIUREMENT LA CIRCULATION
Chemin de Chamron**

Arrêté n° A2025/11/95

Dossier suivi par : Marie-Pierre PIALLAT

Le Maire de la commune d'ESPELUCHE (Drôme),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée par la SAUR le 04 novembre 2025 ;

Considérant qu'en raison de la création et reprise des branchements de l'eau potable chemin de Chamron, il y a lieu d'interdire la circulation

ARRETE :

Article 1er

La circulation sur le chemin de Chamron sera interdite (sauf riverains) en raison de la création et reprise des branchements de l'eau potable **du 24 novembre au 19 décembre 2025, selon avancement du chantier.**

Article 2

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 3

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la SAUR.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6

Madame le Maire de la commune d'ESPELUCHE, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de MONTELIMAR, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Marie-Pierre PIALLAT

PJ : Plan de situation

Référence interne au service : 95 SAUR Chemin de Chamron

Mairie - 1 bis rue Raymond Grosset 26780 ESPELUCHE – Téléphone 04 75 46 60 36

Site Internet : www.espeluche.fr

Mél : mairie@espeluche.fr